

L'AFIC mesure l'impact économique du LBO sur le développement de l'entreprise en France

Paris, le 28 janvier 2004 – Introduites en France au milieu des années 80, les opérations de LBO¹ ont rapidement pris une grande extension. L'AFIC – Association Française des Investisseurs en Capital – a mené une étude en partenariat avec Constantin Associés et L.E.K. Consulting afin de mesurer leur impact économique et social sur le développement des entreprises.

L'étude révèle que les sociétés faisant l'objet d'un LBO ont une croissance largement supérieure à celle de l'économie. Sur les 4 premières années d'un LBO, le chiffre d'affaires de l'échantillon a crû de près de 30%, contre 16% pour le reste de l'économie « *Près des deux tiers des managers constatent que le LBO a permis à leur entreprise de croître plus vite que le marché* », explique Patrick Sayer, Président de la commission LBO.

L'échantillon interrogé estime que le calibrage adéquat de la dette a permis aux entreprises sous LBO de ne pas obérer leur capacité à investir, mais également, dans de nombreux cas, leur a redonné des moyens financiers et une liberté d'action qui n'existaient pas sous l'actionnariat précédent.

Les entreprises sous LBO apparaissent comme fortement créatrices d'emplois, puisque les effectifs salariés de l'échantillon ont augmenté en moyenne de près de 9% par an, soit une croissance environ 4 fois plus rapide que celle de l'ensemble des entreprises (la population active occupée a augmenté de 2% par an entre 1997 et 2001, et l'effectif salarié des entreprises de 2,7% par an entre 1996 et 2000). « *Ces données illustrent la dynamique de développement générée par le LBO* », souligne Jean-Louis de Bernardy, Président 2001-2003 de la commission LBO de l'AFIC.

Il ressort enfin que plus de 80% des dirigeants considèrent leurs relations avec les investisseurs financiers comme excellentes. L'apport des investisseurs est notamment recherché pour les questions de financement, d'organisation financière, de stratégie, et les opérations de croissance externe. « *Une écrasante majorité des dirigeants interrogés referait l'opération de LBO, vécue comme libérant les énergies et permettant aux dirigeants de prendre le destin de leur entreprise en mains* », conclut Gilles Mougenot, Président de l'AFIC.

A propos de l'AFIC :

L'AFIC regroupe la quasi-totalité des professionnels du capital investissement en France. Elle accompagne et facilite la croissance rapide du capital investissement en France par son action dans les principaux domaines suivants :

- **La formation des professionnels**, qui a concerné en 2002 plus de 310 personnes ;
- **Le recueil, l'analyse et la publication** des statistiques de référence de la profession ;
- **La mise au point et la diffusion d'un code de règles déontologiques** qui encadrent l'exercice du métier ;
- **La promotion du capital investissement auprès des investisseurs institutionnels français** qui ne consacrent à ce secteur qu'une partie encore faible de leurs ressources en comparaison de ce qui se fait dans les pays de l'Europe ou aux Etats-Unis ;
- **Le dialogue avec les pouvoirs publics**, afin d'améliorer le cadre réglementaire dans lequel s'exerce l'activité, tel la réforme en cours du régime des SCR, FCPR et FCPI.

L'AFIC compte actuellement 195 membres actifs – investisseurs – et 80 membres associés – professionnels des métiers liés au capital investissement : avocats, auditeurs, conseils, ...

¹ Le Leverage buy-out, en abrégé LBO, est une technique qui permet de financer la transmission d'une entreprise à ses dirigeants salariés, ou à un repreneur extérieur, en s'appuyant sur des investisseurs spécialisés et des banques.